

Commune de Chantesse
CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 7 OCTOBRE 2015
A 20 H 30
Compte-rendu de séance

Présents : Isabelle Oriol, René Guinard, Daniel Martin, Nathalie Bessoud, Bruno Essertier, Marie-Laure Gambirasio, Denis Lacchio, Martine Durris, Marie-Hélène Fontaine, Stéphane Béchu

Absents : Olivier Pevet

Monsieur Denis Lacchio a été élu secrétaire.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2015

Dans le paragraphe « projet d'aménagement de l'école », le montant des devis de **60.000 €** est rajouté.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de cette réunion.

2. Délibération pour préfinancement à taux zéro du FCTVA par la Caisse des Dépôts

Pour accompagner les mesures de soutien à l'investissement des collectivités territoriales, la Caisse des Dépôts propose un dispositif de préfinancement à taux zéro, permettant d'anticiper partiellement le remboursement du Fond de Compensation de la TVA.

Madame le Maire propose à l'assemblée de demander à bénéficiaire de ce dispositif de préfinancement.

Le montant des travaux est de 243 000 € pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition.

3-Délibération pour bénéficiaire de l'audit énergétique global ou du conseil en énergie partagé proposé par le Sédi

Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Sédi a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations, et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le Sédi propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des

bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maîtrise de la demande en Energie » du Sédi, la collectivité de Chantesse souhaite confier au Sédi la mise en place du CEP.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal N° 442 du 9 décembre 2013 et à la décision de bureau n° 2014-049 du 17 mars 2014, le coût de cette adhésion est de 0.62 € par habitant par an, le recensement de la population étant fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De confier au Sédi la mise en place du Conseil en Energie Partagé sur la commune,

D'inscrire au budget la somme de 203,98 € pour couvrir les dépenses.

Il serait souhaitable d'avoir ce Conseil en Energie Partagé sur plusieurs années, nous délibérerons chaque année pour la prolongation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable également à un audit de notre éclairage public effectué par le Sédi. Coût : 400 €.

4-Aménagement du village : point d'avancement des travaux

Côté entrée sud, il reste à terminer la partie gauche de la chaussée.

Côté entrée nord, les arbres portés sur le plan de l'aménagement pour mettre le long de la voie étant d'un volume trop important et pouvant occasionner une gêne pour la circulation, le Conseil Municipal, après discussion, décide d'implanter des arbustes à la place.

Il est à noter quelques désagréments pendant les travaux de l'entrée sud, téléphone et eau coupés pour quelques riverains.

5-Divagation des chiens

Le Conseil Municipal est informé de la divagation de trois chiens dans le village. Un précédent courrier avait déjà été envoyé aux propriétaires en début d'année. Un autre courrier leur sera envoyé leur demandant de bien vouloir tenir leurs animaux fermés.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide qu'en cas de nouvelle divagation sur la commune, les animaux soient menés à la SPA.

6-Questions diverses

- 1) Appartement de la cure : l'état des lieux a été fait avec les nouveaux locataires qui occupent le logement à partir du 1^{er} octobre 2015. Ceux-ci demandent de repeindre une chambre et de poser des armoires murales dans les chambres.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord.

- 2) Sécurisation du bassin de rétention. Accord du Conseil Municipal.
- 3) Cabanon comité des fêtes : A la demande du comité des fêtes, les branchements électricité, eau et assainissement seront faits par la commune dans les normes.
- 4) Demande d'aménagement d'un jeu de boules par le comité des fêtes : Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'aménagement d'un terrain de boules par le comité des fêtes à côté du cabanon, financé par le comité des fêtes.
- 5) Téléthon 2015 : Madame le Maire informe l'assemblée que l'Association Sportive de Chantesse, le Comité des fêtes ainsi que la municipalité organisent le Téléthon les 4 et 5 décembre 2015. Cette année, la commune de Cras a souhaité se joindre à nous. Madame le Maire souhaite que les conseillers s'investissent dans l'organisation de cette manifestation.

Séance close à 22 h